L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 2 FEVRIER.

FEUILLETON.

UN AMI DIABOLIQUE

PAR A. DE GONDRECOURT.

PROLOGUE.

II.

(Suite.)

A vingt-trois ans, Paul, maîtrisé par l'étude, dévoré par une ambition brûlante n'avait encore senti aucun de ces besoins du cœur qui font rêver. Absorbé par des occupations sérieuses, tout entier à la science, il avait vu avec froideur les filles de l'Italie; ces beautés dont chaque voyageur ébloui nous rapporte les séduisantes images, ne lui avaient pas été dangereuses. Il avait bien vu les jeunes gens se précipiter en foule aux théâtres, et applaudir avec fureur chaque *prima donna*; il s'était aussi coudoyé par d'impudentes courtisanes; il avait été recherché par des modèles dont la race a illustré les ciseaux et les pinceaux de Michel-Ange; mais ses mains n'avaient jamais applaudi que l'œuvre des maîtres, et son regard inspiré ne s'était jamais égaré dans la foule des sirènes. Sans s'émouvoir, il avait contemplé les brunes Andalouses; et le feu qui jaillit de leurs yeux plus noirs que leurs mantilles, n'avait allumé aucun désir dans son âme; aucun cri d'amour, aucun soupir ne s'étaient échappés de sa poitrine.

Rentré en France par sa ville natale, il serra contre son cœur le vénérable M. de Cernay, et combla de caresses la jeune enfant qui le regardant fixement avec une avide curiosité lui demandait compte, sans repos ni trêve, des merveilles qu'il avait visitées.

Madeleine avait quinze ans, le souvenir de son frère Paul s'était fortifié dans son cœur pur et noble où l'oubli eût fait tache. Lorsque le domestique de M. de Cernay revenait de la poste avec un paquet d'Italie ou d'Espagne, la jeune fille s'asseyait aux pieds de son père, s'accoudait sur ses genoux, et le priait de lire à voix haute toutes les belles choses qu'écrivait le voyageur. Les lettres de Paul étaient fort longues, remplies d'observations de la plus haute portée et de descriptions où devait se perdre l'esprit de la petite curieuse; néanmoins c'était plaisir de la voir écouter avec recueillement, avec extase, les récits du poëte, les dissertations du savant; elle semblait n'en rien vouloir perdre, et sa rêverie se balançait à l'élégante harmonie des phrases, comme aux accords d'un chant mélodieux dont on ne saisit que les notes et le mouvement. Quand le lecteur arrivait à la fin de la lettre, il y trouvait quelques caresses pour la petite sœur, et les yeux de Madeleine pétillaient alors de bonheur, en attendant qu'ils se mouillassent de larmes.

Tous, nous avons trouvé, dans notre jeunesse, quelque jeune enfant qui nous aimait: quiconque a vécu en famille a été le privilégié de l'un de ces petits êtres charmants, à la voix argentine et au cœur d'or, avec quelle aveugle passion ils prodiguent leur tendresse: quel gros chagrin, que de grosses larmes quand ils quittent leur ami! quelle fête lorsqu'ils se jettent dans ses bras!

En plaçant ainsi l'amour dans l'âme en fleur de la douce enfance, n'est-ce pas une touchante leçon que donne à l'humanité le Créateur qui nous fit tous pour nous aimer?

Après avoir donné quelques jours à sa famille adoptive, après avoir raconté ses voyages, Paul reprit ses graves occupations: il se replongea dans l'isolement. Il achevait un grand ouvrage sur les sciences naturelles, et plus il approchait du terme de ses travaux, plus il y mettait d'application. Il fallait bientôt l'arracher de son cabinet pour le voir.

Chacun dans la maison se ressentait de la solitude de Paul Guérin. M. de Cernay se débattait contre de tristes pressentiments et s'efforçait de concevoir un noir chagrin. Son rêve chéri fuyait à tire-d'ailes. Il voyait grandir sa fille, et, quoiqu'elle fût presque femme par ses talents précoces, par la distinction et la suave délicatesse de ses pensées, autant que par sa beauté, il n'avait rien surpris chez son pupille qui pût lui faire espérer en l'avenir. Paul aimait Madeleine comme une sœur, d'une affection calme et raisonnée; l'âme de ce jeune homme était comme ces lacs qui protégés par de hautes montagnes, ne sont jamais attaqués par les vents et dorment, que leur ciel soit d'azur ou sillonné d'éclairs.

M. de Cernay, en étudiant sa fille, ne s'était, au contraire, que trop convaincu de l'inclination de son jeune cœur: ce cœur avait pris les devants et s'était rempli du sentiment qui, pour combler les vœux de son père, aurait dû faire battre celui de Paul. Alors, M. de Cernay, prompt à s'effrayer, tressaillit en pensant à ces deux existences flétries, l'une par l'ambition, l'autre par l'amour, précipitées également profondément dans l'abîme de la douleur, lorsqu'un mauvais génie l'y pousse; et ce mauvais génie c'était lui, lui qui, chaque jour, prenait. Dieu à témoin de la pureté de ses intentions et de l'étendue de son dévouement.

L'œuvre de Paul Guérin fut enfin achevée et reçue avec grand faveur par le public. La réputation de l'auteur fit un pas de géant; de ce premier pas elle prit rang parmi les illustrations; ce fut un aliment au feu qui dévorait le jeune savant; dès lors, il rêva des travaux plus difficiles et une renommée plus éclatante.

Un soir, qu'assis devant l'une de ces immenses cheminées dont les provinces méridionales n'ont pas encore tout à fait proscrit l'usage, Paul recevait les éloges de M. de Cernay et remerciait Madeleine des compliments qu'elle lui adressait, on lui remit un courrier.

— Ah! s'écria-t-il; voici qu'on me demande en Allemagne, à Heidelberg, pour m'associer aux travaux d'une commission.... Lisez, cher père.

Disant cela, le front pâle du jeune homme semblait rayonner.

Madeleine trembla de tout son corps, et baissa la tête.

M. de Cernay prit la lettre, regarda d'abord sa fille; puis, s'adressant à Paul:

— Et que feras-tu?

— Lisez!

Sans attendre que la lecture fût achevée, Paul se leva, et marchant à grands pas, il dit:

— Commission d'élite.... princes de la pensée.... j'irai.... j'irai.... quelle gloire!.... Déjà connu!.... connu de ses généraux, moi, pauvre soldat d'hier.... moi!

— Ainsi tu pars? répondit M. de Cernay en rendant la lettre et regardant encore sa fille.

— Il le faut bien, cher père, il le faut bien, je me proposais, depuis longtemps d'ailleurs, de visiter ce pays où les hommes graves et laborieux ont donné asile à la vraie science.

— Et quand partez-vous, mon ami? demanda Madeleine d'une voix qui tremblait d'émotion et de candeur.

— Mais.... demain, demain au point du jour, petite sœur; je suis attendu, il n'y a pas de temps à perdre.

La jeune fille se leva à son tour, et alla s'occuper des malles de Paul qui, en sa qualité d'homme sérieux, ne savait pas faire un paquet de six chemises.

Le lendemain arriva trop tôt pour Madeleine, trop tard pour Paul. La nuit fut également mauvaise pour les trois habitants de Gernay; car, de ce charmant logis, trois folles s'échappèrent qui coururent par monts et par vaux dans les champs de l'avenir, cueillant ici des fleurs, accrochées là par des épines, mais ne s'arrêtant que pour repartir.

Paul baisa le front de sa compagne d'enfance, promit un prompt retour, et la voiture qui l'emportait ne fut bientôt qu'un point noir sur le long ruban poudreux de la route où ses amis étaient venus l'accompagner.

Quand ce point noir s'effaça, Madeleine se retira dans sa chambre, mélancolique et chagrine, comme le pigeon de La Fontaine qui, de son lit de mousse, et la tête sous l'aile, attendait l'audacieux, l'imprudent voyageur.

Dès ce départ, le séjour de la petite ville des Pyrénées et de la fraîche vallée devint amèrement triste pour ses hôtes. M. de Cernay surprenait, chaque jour, le secret de son enfant; il ne pouvait plus douter; la pauvre fille nourrissait dans son âme une chimère qui lui préparait bien des larmes.

Ne pouvant ramener sur les traits déjà pâlis de Madeleine la naïve insouciance de son âge, M. de Cernay la prit à part et lui dit:

— Chère amie, je me fais vieux, l'air de ces montagnes est trop vif pour moi; nous allons partir.

— Partir, mon père! s'écria Madeleine sans chercher à cacher son émotion.

— Aimes-tu donc mieux rester ici? notre pauvre maison n'est guère plus habitable cependant, elle est si triste.

— Oh! oui, cher père, bien triste!

Puis, tout à coup, ses joues s'animèrent; une pensée délicieuse venait de traverser ses esprits.

— Où allons-nous?

Sa voix était devenue aussi caressante que son regard; ce n'était plus la jeune fille rêveuse, c'était l'enfant qui sourit avec malice pour qu'on cède à sa fantaisie.

— A Paris, répondit doucement M. de Cernay dont le regard avait pénétré l'âme de sa fille qui se tut, baissa les yeux, puis murmura:

— Nous partirons quand tu voudras.

Ces mots furent à moitié mangés. Madeleine se retira pour essuyer deux grosses larmes, et elle s'enfuit au jardin.

Pourquoi pleurait-elle? Pourquoi son cœur était-il si rempli de soupirs!.... Quel trouble l'agitait?

La vierge, hélas! ne connaît pas l'origine des premières douleurs de son âme; elle souffre, elle pleure, elle soupire, en attendant que sa mélancolie toute poétique se change en odieux supplice ou en joie du paradis.—Alors, elle est femme.

Madeleine s'occupa des préparatifs de son voyage; son petit bagage fut bientôt en ordre. Elle fit une visite à la chambre de Paul, furetа partout, se saisissant de ce qu'elle pouvait cacher, emporter et garder, en souvenir de celui qui ne l'eût plus quitter son cœur.

Deux jours après, M. de Cernay et sa fille partaient pour Paris.

FIN DU PROLOGUE.

I

UN CABINET DE SAVANT OÙ IL EST QUESTION DE TOUT AUTRE CHOSE QUE DE SCIENCE.

On était au déclin de l'hiver de 1869; Paris fêtait, à sa manière, le froid qui s'en allait et les bourgeons naissants. On dansait encore chez les plus intrépides, et les premiers beaux jours encombraient déjà quinquets le bois et l'avenue des Champs-Elysées.

Loin des fanfares de Strauss, des cavalcades, des théâtres, des concerts spirituels, des matinées à la mode, dans une honnête et modeste maison de la rue Jacob, vivait, absorbé par ses travaux, un homme que nous voudrions dessiner en trois coups de crayon. Cet homme se nommait Denys de Maguan; il était bas de taille, gros de ventre; son front était large, élevé, chauve, luisant; ses petits yeux gris, pétillaient et sa bouche gracieuse souriait fréquemment.

M. Denys était un savant fort estimé, un homme fort aimable; [illegible] dans son salon, comme la plupart de nos illustres confrères; il avait en, [illegible] étudiants [illegible] le bonheur [illegible] et, malgré [illegible] ans, il [illegible] calme [illegible] son cabinet [illegible] donné.

Le cabinet dans lequel nous rendons visite au savant, ressemble à tous les cabinets de ces messieurs; il se compose de [illegible] statues éclopées, défigurées, poudreuses; tapissée de médailles et de quelques tableaux. Le seconde, qui est le *sanctum sanctorum*, est encombrée de livres, de mappemondes, de cartes, de vieilles armures d'où s'exhale un parfum à faire pâmer un antiquaire.

M. Denys, membre de l'Institut, correspondant d'une foule d'Académies étrangères; feuilletait, avec impatience, un gros volume qu'il venait d'ouvrir, et ne s'interrompit [illegible] pour lever les yeux sur cette [illegible] occupée à ses côtés, un petit cheval [illegible].

— Je ne trouve rien décidément.... absolument rien, ni dans les anciens, ni dans les modernes; et, cependant, il y a cause à tout.... à tout.... oui, à tout.... Voyons ce que nous dit Strabon.

Un vigoureux coup de sonnette retentit dans la première pièce, pendant que M. Denys furetait dans les rayons supérieurs de sa bibliothèque.

Sans discontinuer sa recherche, il cria: —Entrez! et ce ne fut qu'après avoir trouvé le tome dont il avait besoin que, se retournant, il vit debout devant sa table, et le chapeau à la main, un personnage singulier et tout à fait nouveau pour lui.

L'étranger était haut d'environ six pieds, mince, fluet et un peu courbé sous le poids de sa taille; son visage était long, maigre, anguleux, olivâtre; ses joues creusées et terreuses; son front qui fuyait sous quelques boucles de cheveux gris, son menton pointu et armé d'une large mouche, ne manquaient pas de distinction; une mélancolie presque sombre était répandue sur sa face éminemment expressive, mélancolie favorisée, d'ailleurs, par les habits de grand deuil dont il était couvert.

— A qui ai-je l'honneur de parler, monsieur? demanda le savant avec quelque embarras.

L'inconnu fit le tour de la table, se laissa choir dans un fauteuil, étendit ses longues jambes qu'il croisa, avec effort, l'une sur l'autre, et répondit:

— Monsieur, vous ne me connaissez probablement pas plus de nom que de vue.

— Peut-être....

— Je suis le baron de Wachenheim.... Mille pardons, si je m'assieds sans plus de gêne: il m'est sévèrement défendu de me tenir debout longtemps, votre escalier m'a paru un peu roide.

— Faites à votre guise, monsieur.... Mais à qui ou à quoi dois-je l'honneur de votre visite, s'il vous plaît?

— A vous-même, et dans notre intérêt commun.

— Je vous écoute, dit le savant, qui s'assit à son tour et se recueillit.

— Monsieur, vous avez un fils, si je ne me trompe.

— J'ai ce bonheur.

— Hum! bonheur.... n'allons pas trop vite en besogne; ce fils est un magnifique jeune homme que les salons s'arrachent, qui chante à ravir et tourne à merveille les petits vers.

— Hélas! oui.... Je déplore ces penchants frivoles; mais puisque Raymond y trouve son profit.

Le baron laissa percer entre les coins de ses lèvres effilées un sourire sardonique, dont M. Denys fut presque mécontent.

— Il y a profit et profit. Le chant, la danse et les sonnets mettent souvent les jeunes gens très bien avec les dames; mais....

— Mais?....

— Je ne sache pas que l'on ait tout à gagner avec les dames.... Bref, M. Raymond, votre fils, court en ce moment un danger sérieux, et je viens vous en avertir.

— Un danger! sa vie serait-elle menacée? s'écria le savant.

— Mieux que cela.

— Vous m'effrayez.

— Votre fils est amoureux....

— Eh! pardienne, monsieur, que ne vous expliquiez-vous plus tôt? vous m'avez tenu des charbons ardents pendant cinq minutes pour m'apprendre ce que je crois savoir aussi bien que vous.

— Ah! vous savez cela aussi bien que moi? Soit.... De qui donc, s'il vous plaît, M. Raymond est-il épris?

— Belle question!.... Il est épris.... Au fait, de qui est-il épris aujourd'hui? le galant change d'amourettes si souvent que je m'y perds.

— Il vous raconte, par conséquent, toutes ses menées amoureuses?

— Mais oui, et il les raconte avec beaucoup de charme. Ce matin [illegible] entré pour sa belle humeur; avant de faire sa toilette pour aller courir le monde, il vient tisonner mon feu, et nous jasons; cela me rafraîchit; j'oublie mes livres et j'écoute. C'est une vie réjouissante qu'on mène de ce temps, à ce qu'il paraît; quand j'étais jeune on s'ennuyait fort.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 1er février 1872.

Nous avons constaté une bonne demande d'escompte dans les banques, mais les fonds disponibles étant suffisants, le marché est toujours facile. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de 10 à 11 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales, 12 à 15 bons et ceux de second ordre, 10 à 12 les No 1 sans garanties collatérales, 12 à 15 les bons et ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est coté à 8 à 10 par an le No 1 de premier ordre, et 12 le No 2.

L'or a ouvert à 110 1/2 à 110 3/4 contre 109 7/8 à New York et fermé à 110 3/8 à 110 5/8 contre 109 3/4. Les transactions comprennent $1,000 à 110 1/4, $20,000, $13,000 et $45,000 à 110 1/2, $40,000, à 110 1/2 à 110 5/8, $3,000, $3,000, $5,000 et $37,000 à 110 5/8, $15,000 à 110 1/2 à 110 3/4, $1,000, $3,000 et $3,000 à 110 3/4.—Dans l'argent, $1,500, en demi-piastres américaines, à 108. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 à 108, les piastres mexicaines à 2 à 2 1/2 de prime sur l'or.

Les opérations (annoncées) de change étranger ne sont que de 57,000 livres, dont 10,000 connaissement et clear à 118 1/4, 6,000 et 8,000 connaissement et clear à 118 1/4 à 118 3/8, 2,500 connaissement à 118 1/4, 4,000 connaissement à118 3/8, 7,000 clear No 1 à118 3/8 à 118 1/2, 2,500 clear et 6,000 connaissement à 118 1/2, 5,000 clear No 1 à 118 5/8, 1,000 de premier ordre à 118 7/8, 4,000 de banque à 119 1/4, 800 de banque, à vue, à 119 3/4. Aucune vente de franc n'a été annoncée.

Nous cotons maintenant le sterling à 118 à 118 1/2 le bon connaissement, connaissement No 1 et clear et.... à 119 et 119 1/4 le change de banque. Ce dernier taux est celui des banques pour remises. Ces chiffres indiquent une baisse de 1/2 pour cent.

Le change américain a été plus facile. Les banques ont tiré sur New York, à vue, pour remises, à 1/8 d'escompte. Il s'est vendu $50,000 en change de commerce sur New York et $30,000 de banque, à vue, à 1/4 d'escompte, $30,000 de banque à 9/32, $10,000 à 5/16, $20,000, $30,000 et $40,000 en change de commerce à 3/8, $10,000 sur Providence, à vue, et $10,000 sur St Louis à 1/2.

12 actions du chemin de fer de la rue St-Charles se sont vendues à $74; 50 de la banque Nationale de l'Etat à $96 50; 10 du chemin de fer d'Orléans à $88; 10 de la Société de Banque Nationale de la Nlle Orléans à $35 50; 25 de la Cie de gaz hydr. carb. à $1; 600 de la Cie de gaz Crescent City à — et 10 à $4; de la Banque Nationale Mutuelle à $75 50. On a vendu, à des conditions qui sont ignorées, des actions de la Banque de Lafayette et de la Banque du Canal.

$2000 et $3500 de bonds 10 pour cent de la ville se sont vendues à 90 1/2.

Il n'a pas été annoncé de ventes de mandats.

La compagnie du chemin de fer Crescent City a déclaré un dividende de trois piastres par action—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du samedi 10 du courant.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi, 1er fev. 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3500 balles à des prix plutôt plus faciles spécialement en ce qui regarde les plus hautes grades, mais sans baisse cotable. Nous répétons nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les chiffres intérieurs figurant pour le strict

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary...	— à —	—
Ordinary.......	20 — à 20¼	—
Good ordinary.	20¾ à 21¼	21
Low middling..	21½ à 21¾	21¾
Middling.......	22½ à 22¾	22¾
Strict middling	22¾ à 22¾	
Good middling.	22¾ à 22¾	

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal...		25323
Arriv. dep. le dern. état......	8516	
Arrivé précédemment........	695952	704468
		729791
Expédié aujourd'hui........	3935	
Expédié précédemment........	490356	494291
Stock en mains et à bord.......		235470
Do l'an dernier.........		227875

TABAC—Les prix sont en ce moment fort bien soutenus. Nous cotons: lugs 7¼ à 8c, low leaf 8¼ à 9, medium 9¼ à 10 c, good 10¼ à 11¼ c, fin et selections 12 à 13 c.

FRET—Les taux étrangers sont plus fermes, mais sans variation cotable. Un navire a été pris pour Liverpool à ¾d pour le coton, et un autre pour Cork, devant y attendre des ordres à —. Les taux pour Liverpool sur vapeurs sont de 9/16d, N.Y. ¾ à 11/16c, Philadelphie 1c, pr Boston, ¾ à 1 — c, Hambourg 11/16 d, mélasse pour N. York, $9 le baril, sucre pour $5 le boucaut.

Sur voiliers coton pour Liverpool à 15/32d à ——. Havre à 1, Brême à 1¼. Boston ¾ et sucre pour New York — à $5 — le boucaut, mélasse —à $1 25 le baril, tabac pour Brême 45 s. nominal, coton pour Anvers 19/32 à 1 c.

SUCRE—La demande est bonne, les recettes sont faibles et les prix fermes. Nous cotons:

Inférieur 6½ à 7¼ c, commun 7¼ à 8, fair 8¼ à 8⅞ c, good fair 8⅞ à 9, fully fair [illegible] prime 9¾ à [illegible] c, strictement prime 10 à [illegible] c, choix 10¼ à 10½ c, en jaune clarifié 11¼ à 11½ c, blanc 12 à 12¼ c [illegible].

MÉLASSE—Nous notons une bonne demande, marché ferme et recettes faibles et nous cotons comme suit: Recuite sur plantation 25 à 30 c, fermentée 35 à 45 c [illegible] 25 à 30 c, commune 28 à 30, [illegible] à [illegible] 30 c, centrifuge 35 à 38 c, fair [illegible].

FARINE—Le stock de farine de choix est faible et la demande bonne, mais les bas grades [illegible] d'une vente difficile [illegible] le [illegible] extra à [illegible] la double extra [illegible] extra pour famille [illegible].

Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3500 barils dont 50 de fine à $6 50, 64 de bonne fine à $6 62½, 100 et 300 de superfine à $7, 50, 102, 100 et 100 de simple extra à $7 25, 100, 100, 100 et 100 de double extra à $7 50, 100 à $7 62½, 100, 100 et 50 de triple extra à $8, 50 et 100 de bonne triple extra à $8 12½, 100 do à $8 15, 50 do à $8 25, 50, 100 et 100 de triple extra de choix à $8 50, 100 d'extra de choix à $8 75, 100 et 100 à $8 75, 100 do à $8 87½, 50, 75 et 1000 à $9, 100 à $9 12½, 175 à $9 25 le baril et 1300 de triple extra à des conditions privées.

[illegible] 500 barils de farine de seigle vendus à des conditions privées.

MAIS—Le stock de maïs continue à être faible et la demande active et les prix ont encore haussé de 5c le boisseau. 500 [illegible] et jaune à 65 c le boisseau. Vente de 5000 boisseaux de mélangé, en masse, à livrer, à des conditions privées.

AVOINE—Il n'y en a pas au débarcadère. Vente de 100, 250 et 300 sacs en magasin à 68 c le boisseau.

SON—Léger. Vente de 150 sacs à $1 75 les cent livres.

FOIN—Stock faible et bonne demande; ventes de 100 balles de prime à $27, 150 et 400 de choix à $28 le tonneau.

[illegible]—Le stock en est faible et est [illegible] à $14 le baril de [illegible]. Le [illegible] à $16 le baril.

SAINDOUX—Ferme et le packers continue à être en demande pour l'exportation. Le packers en tierçons est coté à 9¼ à 9½ c, raffiné 10 c, en barillets 10¼ à 10 ½ cts la livre.

BREAKFAST BACON—Le marché manque de bon bacon de l'Ouest, en demande à 10 ½ c la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—Le marché est ferme et il n'y en a mains que très peu de l'article en premières mains.

BACON—Rare et le marché est dépourvu ou presque dépourvu de cotés désossés. L'article est coté à 10 à 10¼ c la livre, les épaules 7¼ c.

JAMBONS—Un lot de 25 tierçons de choix, curé au sucre vendu à 15 c la livre.

COMESTIBLES—Les pommes de terre de l'Ouest se vendent au débarcadère à 3 à $3 25 —les oignons $3 — $4¼, les pommes $4 à $6 le baril; les choux s'écoulent à $6 à $8 la caisse, la choucroute $8 à 12 le baril, les pois verts $6 à $7 les lady peas $6 à $7, les pois rouges $9 à 12 les pois blancs de l'Ouest, $9 à $10—le baril, les pommes sèches 5 à 8—les pêches sèches 6 à 8 — la livre les navets $1 50, les carottes $3, les betteraves $1 50 panais $3, ref[illegible] $9 le baril.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest se vendent 30 à 35 cts la douzaine.

VOLAILLE—Les poules se vendent sur la levée à $5 à $6 — la douzaine de vieilles et $3 à $4 — pour les jeunes, les canards $4 à $5, les oies $9 à $9 — les dindes $13 à $14.

BEURRE—Le stock de beurre continue à être faible et la demande bonne; prix plus fermes. Le beurre de choix de l'Ouest commande 25 à 27 c, le Goshen 33 à 35 c. Les qualités médiocres ne trouvent pas preneurs.

PIANOS.

Musque. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ÉLIE,
16.......RUE ROYALE.......16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très réduits. 12mai—1an

Pianos, Pianos, —ET— Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE
9 ——Rue Royale——9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que

FAIVRE, JELMINI BORD,

avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour le maintien de l'accord.

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras classiques, de musique pour piano, [illegible] et autres instruments, à méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix excessivement réduits [illegible]

J. A. PERIER.
PIANOS ET HARMONIUMS,
95......ROYALE......95
CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

La maison J. A. PERIER vient de recevoir un choix considérable de PIANOS des meilleures fabriques de Paris, tels que les célèbres Pianos de Pleyel, Wolff & Co, Welter, Amédée Thibout & Co, et les Harmoniums exceptionnels de la maison A. Debain, inventeur. Ces pianos sont faits expressément, avec barres de fer, cadre, etc., spécialement pour le climat de la Louisiane, et garantis pour tenir l'accord. La MAISON PERIER vendra ces instruments depuis $[illegible].

Elle invite sa nombreuse clientèle à venir examiner son stock avant d'aller ailleurs. Tous ces instruments sont garantis et vendus au gré de l'acheteur.

NOTA.—Une longue expérience dans la fabrication de pianos a permis à M. BARES, attaché à la maison, de rendre compte des défauts qui existaient et qu'il fallait éviter pour livrer des instruments parfaits.

Accords, réparations et échanges de pianos, également au No. 222, rue Royale, même maison. [illegible]

SIEWERD & KIP.
(PERSEVERANCE RICE MILL)

MOULIN A RIZ,
Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées,
Troisième District,
NOUVELLE-ORLEANS.

Ce moulin a obtenu tous les prix décernés à la 1ère Foire d'Etat de la Louisiane—1871—pour moudre le riz, prix consistant en Diplôme, Médaille d'argent, et prix spécial.

CE MOULIN a été solidement construit, dans le but exprès d'écaler le riz. Il a tous les nouveaux perfectionnements et les entreprises, qui sont situés près des chemins de fer, des navires, des ferries et des bateaux à vapeur, pouvant aisément recevoir et expédier la denrée.

Nous garantissons qu'il n'est surpassé par aucun moulin de la Louisiane et sous le rapport de la qualité et sous celui de la quantité.

Nous avons toujours nettoyé de 104 à 114 livres au baril de riz brut, ce qui est environ douze pour cent de plus qu'aucun autre moulin de la ville ou du pays. L'établissement est reconnu le meilleur par tous les cultivateurs de riz et tous les marchands expérimentés qui s'étaient adressés à d'autres établissements.

La séparation des lots de riz brut que nous consignons ou recevons est de notre part l'objet d'une attention toute particulière. 5sept—6m

B. HUBERWALD,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
—*Successeur de J. Herber*—
165.......Rue du Canal.......165

Entre les rues Bourbon et Dauphine. Négociant en drogues, produits chimiques, médicaments brevetés français et américains, parfumerie, et tous les articles tenus habituellement dans une pharmacie de première classe. On donnera des soins particuliers à l'exécution des commandes des planteurs et des familles. Les ordonnances seront remplies avec soin, le jour et la nuit, par d'habiles commis. 14janv—1m

LA MACHINE BABCOCK
POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

Joint les patentes primitives françaises à douze perfectionnements américains que les tribunaux des Etats-Unis ont maintenus.

Elle a été adoptée par le gouvernement des Etats-Unis, par les inspecteurs de bateaux à vapeur, avec l'approbation du secrétaire du Trésor, les principales lignes de chemins de fer et par un grand nombre de compagnies de steamers. Les compagnies de pompiers des principales villes de l'Union s'en servent journellement. Les assureurs les plus expérimentés et les plus prudents la recommandent, mais sa meilleure recommandation est dans ce qu'elle a fait: elle a éteint plus de mille incendies et sauvé plus de $10,000,000 de propriétés.

Pour les machines ou des renseignements, s'adresser à la Boîte 722. Venez voir les machines au No 10 de la rue du Canal.

A. M. GRANGER,
26 déc—3m Agent général au Sud.

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No 129 de la rue Carondelet, près Lafayette.

AYANT une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies secrètes, garantit maintenant une guérison parfaite au bout de quelques jours, au moyen d'un nouveau traitement où il ne fait usage ni de mercure ni de copahu. Il fournit les médicaments. Les consultations sont strictement privées. 12 janv—1an

Dr. A. de ROALDES,
DE LA FACULTÉ DE PARIS,
Ex-Chirurgien en chef des Ambulances Internationales de Châteville.
CONSULTATIONS, à son office, de 1 h. à 3 P. M.
Rue Dauphine No 44.
[illegible] Résidence, rue St Philippe 125.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]
A. [illegible] & CO.

SIROP—"Golden Syrup" [illegible] Crescent City. A. [illegible] & CO.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—[illegible]
A. [illegible] & CO.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. [illegible] & CO.

SUCRE CLARIFIÉ—[illegible]
A. [illegible] & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. [illegible] & CO.

SUCRES ETRANGERS—[illegible]
A. [illegible] & CO.
5 sept—1 an

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.
[illegible] février 1872.
[illegible] représentation de MARTHA [illegible]
[illegible] LUCRECE BORGIA. [illegible]

Académie de Musique.
[illegible]
La salle est mieux [illegible] que celle d'aucun autre théâtre de la ville.

Vendredi soir, 2 février—Représentation au bénéfice de Mlle LYDIA THOMPSON—A DAY IN PARIS et LES BRIGANDS [illegible]

Samedi, à midi—LURLINE.
Samedi soir—Les deux pièces [illegible].
Lundi soir, 5 février—KENILWORTH, [illegible]

AVIS.

Le "Roi du Carnaval"

Annonce à tous ceux qui désirent prendre part à la CÉLÉBRATION DU CARNAVAL [illegible]

"KING OF THE CARNIVAL" [illegible]
Nlle-Orléans, 21 janvier 1872. [illegible]

GRAND PANORAMA,
243......RUE POYDRAS......243
Entre les rues Dryades et Rampart.

REPRÉSENTANT les batailles et les incendies qui pendant la dernière révolution de France, ont [illegible] villes d'Europe. Prix d'entrée, 25 cents; enfants, 15 cents. [illegible]

CIRQUE PAVILLON DE PARIS
OUVERTURE
SUR LA PLACE TIVOLI
Jeudi soir, 1er février.

Représentation, le soir, à 8 heures moins un quart.

Début de la troupe (entièrement nouvelle) de DAN RICE.

"Grimaldi"—Lorraine Maye.

Roi des Paillasses de Paris, et qui n'a pas d'égal dans le monde.

Les célèbres Nelsons,
qui ont joué devant la reine Victoria et l'impératrice Eugénie.

Le professeur Davis,
dont les atitudes n'ont jamais connu de rivaux.

Les Ariels de l'Arène,

les jeunes ARTHUR et ROBERT—dont l'un n'a que 6 et l'autre que 7 ans, et qui, cependant, exécutent sur le trapèze des tours incomparables et traversent l'espace avec une rapidité effrayante.

Et les Ecuyers les plus distingués qu'on ait encore engagés.

Le Directeur annonce au public que les Spectacles du Cirque Pavillon de Paris sont les PLUS CONVENABLES, les PLUS VARIÉS, les PLUS COMPLETS, et les PLUS ATTRAYANTS qui aient jamais été offerts en Amérique.

Les portes s'ouvrent à 7 heures du soir et la grande entrée à 8 heures moins un quart précises.

PRIX D'ENTRÉE:
Grandes personnes..............75 cts.
Enfants au-dessous de 10 ans........25
24 janv—

Costumes, Masques et Dominos.
PREMIER PRIX.
Mme ALABAU,
91.......Rue Conti.......91
(Entre les rues Bourbon et Dauphine.)

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et à toutes les personnes qui désirent des costumes de mascarade, qu'elle a des COSTUMES, des MASQUES et des DOMINOS de toute sorte, brodés, lamés or et argent, pour dames et messieurs. Elle invite le public à venir examiner ses magnifiques costumes; il y en a pour tous les goûts [illegible]
ALABAU, [illegible]
[illegible] 25 janv—1m

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD.........Président.

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
30,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT $50,000

CLASSE B.

Tirage le SAMEDI, 3 fév. 1872 à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co.........Concessionnaires
——PLAN——
30,000 billets—Prix du billet: $20 seulement
[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres devront être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

A. C. DANNER & CO., Mobile. WILEY G. TOOMER, Nouvelle-Orléans.

DANNER & TOOMER,
BUREAUX ET CHANTIERS,
Aux Nos 391 et 393 de la rue Julia,
Entre les rues Liberté et Franklin, en face du Nouveau Bassin.
Adresse au bureau de Poste, Lock Box 821.

BOIS! CHARBON!! BOIS!!!

Nous fournissons aux familles, aux boulangeries, aux bateaux à vapeur et aux fabriques de bois de frêne, de chêne, du bois de pin pour boulangeries et du bois allumettes, de la meilleure qualité; du Charbon de toute espèce que nous livrons, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville.

On trouvera constamment chez nous du bois scié à longueur de fourneau et au prix duquel nous n'ajoutons que le coût du sciage. Une mesure exacte est garantie aux acheteurs.

Bois de construction, bardeaux, douves, etc.—Nous sommes agents de propriétaires de plusieurs grands moulins à scie du Lac et de la Rivière de Mobile, et sommes prêts à expédier, sans retard, pour la ville, la campagne et l'étranger, du bois jaune et du bois de cyprès de construction.

Nous avons toujours les meilleurs bardeaux de cypre.

Les ordres laissés à nos bureaux ou qui nous sont adressés par la Poste (Glass Box 1012) sont remplis sans retard.

Nous sommes convaincus de pouvoir satisfaire tout le monde.

DANNER & TOOMER.

Références.—Thomas P. Miller & Co, Mobile; Baker, Lowler & Co, Mobile; John T. Moore & Co, Nouvelle-Orléans; Sterling Price & Co, St Louis; A. J. Ward & Co, Nouvelle-Orléans; Toomer, Sykes & Billups, Mobile; W. G. Wilmot & Co, Nouvelle-Orléans; Wm Otis, Mobile.
4 janv—1m

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.
P. MARCHAND, Pharmacien,
Coin Marais et St-Philippe, Nouvelle-Orléans.

SE charge de faire les embaumements des corps, système sans autopsie; aucun décomposent pour les familles. Il a pratiqué ce système d'embaumement en France 15 ans. Il garantit la conservation des corps pour 25 ans au moins. Les corps ainsi embaumés peuvent être expédiés dans toutes les parties de l'Europe.

PRIX MODÉRÉS.
7 janv—3m

CHANGEMENT DE LOCAL.
SAMUEL LOCKE.
Magasin de Quincaillerie et de Coutellerie.

Transporté des Nos 27 et 29 rue Peters au No 62 rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, près l'Hôtel St-James.

J'offre à mes amis et clients un stock nouveau et complet de QUINCAILLERIE, COUTELLERIE ET FUSILS.

Je viens de recevoir par les derniers steamers anglais, un nouveau choix de FUSILS, PIOCHES, TRAITS, ainsi qu'un stock complet de PETITS ARTICLES DE QUINCAILLERIE. Ces marchandises seront mises et mes prix défient toute concurrence. Nous nous empresserons de fournir les objets qu'on nous demande et d'indiquer les prix. 12 nov—3m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; ainsi que tout ce qu'on peut désirer [illegible].

Il y a des Salons particuliers [illegible].

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
26 déc—ua an

Le Dr. CHARLES E. KELLS
[illegible]

DIVERS.

[illegible] LUNDI, 5 février 1872, [illegible]
H. L. [illegible]

[illegible]

[illegible] LUNDI, 5 février [illegible]

[illegible] MERCREDI, 7 février 1872, [illegible]
D. [illegible], Secrétaire.

Avis de Banque.
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1872.

DIVIDENDE [illegible]

Les actionnaires [illegible] et les titres [illegible] payées en plein.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

[illegible] SAM. H. KENNEDY, E. BARNEY, G. P. BLANCARD, A. FOSTER ELLIOT, [illegible] JOHN B. CAMDEN, [illegible] W. F. [illegible]

Et à une réunion du Board des Directeurs [illegible] M. SAM. H. KENNEDY a été réélu [illegible] Président, et M. E. [illegible] Vice-Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
16 janv—1m

[illegible]

Ch. Cavaroc, [illegible]; Ch. de Buyter, [illegible]; [illegible]

M. C. CAVAROC a [illegible] Président.
G. LARANT, [illegible]

[illegible]

[illegible] THOS. [illegible], Président.
THOS. HENDERSON, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1872.
2 janv—3m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1872.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte [illegible]

[illegible]

J. TUYES, Président.
J. W. [illegible], Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, dans la ville de la Nlle-Orléans, dixième jour de janvier 1872.
JOSEPH CUVELLIER, Notaire Public.
7 janv—1m

$60 et $65.
MACHINE A COUDRE
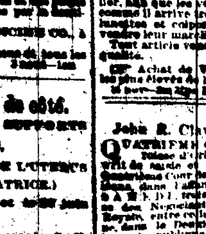
WILCOX & GIBBS,
[illegible]

L [illegible] plus [illegible] Toutes les [illegible] perfectionnées [illegible]

[illegible]

M. S. [illegible],
Au No 109 de la rue du Canal.

On demande des AGENTS pour la vente du [illegible].

GEO. [illegible],
MARCHAND DU VIEUX CANAL,
[illegible]

ASSURANCES.

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
NO. 63 RUE DU CAMP, [illegible]

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

[illegible]

Plat: Pour primes non réglées....	41,000 00	
[illegible]	27,086 66	
[illegible]	2,883 57—$44,746 73	
[illegible]		

[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. Il est basé sur la valeur la moins élevée du marché, et comprend:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, le [illegible] jour de [illegible] A. D. 1872.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer, sur pour cent d'intérêt, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de profits non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à dater du même jour de mars 1872.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872:

John G. Gaines	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
E. Marete,	B. Marks,
Charles Macready,	Richard Flower,
J. Wilde,	W. B. Seymour,
W. B. Taylor,	J. G. Ranlett.

12 janv—1 an

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

[illegible]

[illegible] HERO, Jr., not. Pub.

Aux Contribuables.
JOHN T. DUPOUR,
[illegible] PASSAGE DE LA BOURSE.
[illegible]

SE charge de régler [illegible] les Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non, de la vérification [illegible]

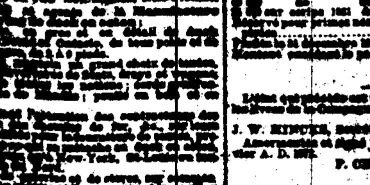

TENT AWNING & FLAG FACTORY.
CASSIDY & MILLER,
[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,
[illegible]

ASSURANCES.

Association d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
[illegible] ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association [illegible] d'Assurance publie l'état suivant:
31 Décembre 1871.

[illegible]

—ACTIF—

[illegible]

Le crédit [illegible] une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance.
C. CAVAROC, Président.
G. LARANT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour de janvier 1872.
G. LE GARDEUR Jr., Notaire public.

A une réunion spéciale des Directeurs, le 6 janvier 1872, il a été résolu qu'un intérêt de dix pour cent par an sur le capital payé et un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes soient payés aux actionnaires [illegible]

Il a été résolu de plus que les actionnaires devront payer, le 15 février prochain, toutes les balances qui [illegible]

C. CAVAROC, Président.
G. LARANT, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

CHS CAVAROC,	P. CAMBON,
CHS. DERUYTER,	ARTHUR POINCY,
A. REICHARD,	J. BOLI,
LEON HAAS Jr,	P. S. WILTZ,
E. F. MIOTON,	LEON QUEYROUZE,
ST. AGAR.	A. THIBAUT.

Compagnie Lafayette d'Assurance
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
CONTRE L'INCENDIE.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-septième jour de janvier 1872.
CHARLES A. MEYERS, [illegible] Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans, [illegible]

Le 15 janvier 1872, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de CENT POUR CENT sur le capital payé, et [illegible]

KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

A l'élection annuelle, qui a eu lieu le 8 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

Kaspar Auch,	John P. Kraus,
Louis Mathis,	J. H. Keller,
Louis Fasnet,	Dr. F. S. Wood,
C. F. Thomas,	B. M. Schoen,
John Purcell,	Jacob Hassel, Jr.,
J. H. Fritz,	August Bernard,
Philip Dreux,	W. M. Fisk,
Robert Jackson,	Chas. Kummel,
E. B. Russel,	Florence Pfister,
Alfred Shaw,	Henry Bier,
Christian Hohls,	E. R. Chevalley,
L. L. Levy,	J. M. G. Parker,
	Henry Hildebrand.

Et, à une réunion des Directeurs, le 15 du courant, M. KASPAR AUCH a été réélu Président à l'unanimité, M. ROBERT JACKSON, Vice-Président, M. JOHN PURCELL, inspecteur, et M. LOUIS MATHIS, Secrétaire.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.
20 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL, 1871.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1871:

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier A. D. 1872.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

A une réunion des Directeurs, le 11 janvier 1872, [illegible]

—DIRECTEURS—
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs JENNIE [illegible]

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] MERCREDI, quatorze février 1872, à 10 h. [illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,672—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de février 1872, à 3 heures P. M., sur les lieux et après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la Boulangerie [illegible] du Vieux Bassin, dans le Deuxième District de cette ville, comprenant charrettes, chevaux, dépendances, etc.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NICHOLAS CORNISH vs A. CONSTANT HEARING.

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatre mars 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANÇOIS J. ROBERT vs ELIZABETH DUCHAMP, veuve de J. B. FERRARI et al.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,066—En vertu d'un writ de saisie et vente, et aussi de deux ordres, datés respectivement du 5 juillet et du 1er décembre 1871, à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux mars 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN HENDERSON vs BRIDGET NUGENT et JOHN NUGENT, son époux.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 2,073.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ANTHEMON M. DAVIS vs MARY A. BURKE et GEO. McD. BURKE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LEOPOLD CHRIST vs CHAS. A. GORSUCH.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Melpomène, Carondelet et Terpsichore, désigné par le numéro DEUX d'après un plan dressé par Joseph Pilié, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs la Succession de la Dame MARIE FRANÇOISE ZULMÉ LANGUILLE, veuve en premières noces d'Amable Charbonnet et décédée épouse de P. F. E. T. J. de Thevigny.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
Voir les plans à la Bourse.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. Rochereau & Co., vs E. Eichelberger.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

QUATRE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, d'Amour ou des Remparts, Louisa et Casa-Calvo [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. H. MACE & CO. vs F. HERB & A. C. HEARING CHAS. G. PEARSE & CO. vs les mêmes.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Nos. [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de décembre 1871 et à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le [illegible] douze février 1872, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des [illegible] d'effets [illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
100 caisses Souliers de Philadelphie,—comprenant un assortiment général.

PAR E. ROGER & CO—E. Roger, Encanteur.—SAMEDI, 3 février, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles, [illegible] rue de la Vieille-Levée—
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.
—Aussi—
100 caisses Souliers de Philadelphie, pour femmes, demoiselles et enfants.
Conditions à la vente. 27 ▼

PAR LOUIS STERN & BROS

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Comprenant un bel assortiment venant d'être reçu directement des manufactures, par les derniers navires à vapeur.

PAR LOUIS STERN & frères—M. STERN, encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI, 2 février 1872, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres—
300 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Comprenant un assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, convenables pour le détail de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 29av

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Habillements pour hommes et enfants, Articles de toilette, Chapeaux et Casquettes.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, No 90, rue de Chartres—VENDREDI, 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Un grand assortiment d'habillements pour hommes et enfants et articles de toilette.
Aussi—100 caisses chapeaux, et casquettes.
Conditions—Comptant. 2 fév

PAR EUGENE TOURNE.

Vente Importante par Catalogue
—DE—
Vins, Eaux-de-vie françaises et d'Espagne, Liqueurs, Conserves, Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Bouchons, &c.

PAR EUGENE TOURNE, Encanteur.—JEUDI, 15 février 1872, et les jours suivants, à 10½ heures A. M., il sera vendu, à l'encan aux magasins des importateurs, MM. VOS, MAIGNAN & F. LABORDE, No 22 & 25 rue Bienville, [illegible]

[illegible]

Les catalogues avec détails et conditions libérales seront prêts à être livrés le 10 courant.
2 fév—2 3 4 10 11 13 14 15

PAR NASH & HODGSON.

Meubles, Installations de buvette, Vins, Bijoux, Valaises, divers articles, effets à recevoir, &c., à l'encan. Succession de Théodore J. Judé, décédé.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 35,132.

PAR NASH & HODGSON—W. J. HODGSON, encanteur—Bureau, No 179 de la rue Gravier. LUNDI, 5 février 1872, à 11 heures du matin, sur les lieux, à l'angle Sud des rues Villeré et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la succession de Théodore J. Judé, décédé, il sera vendu, à l'enchère publique—
TOUT LE FONDS de ce café, comprenant comptoirs, installations, billard, tables, chaises, miroirs, pendules, chandeliers, pots, verres, pichets, carafes, liqueurs, vins, [illegible]
—Egalement—
DEUX MONTRES EN OR et une chaîne en or: une jument bai [illegible]
—Egalement—
UN CERTAIN BILLET de George Bier, en date du 21 décembre 1871, payé [illegible]
—Egalement—
MARDI, 6 février 1872, à onze heures du matin, au jardin Magnolia, au Pont du Bayou, en face de la station des chars du chemin du Bayou, il sera vendu—
TOUT LE CONTENU de cet établissement et du jardin, comprenant bois de lit, armoires, lits, [illegible]
—Egalement—
UN PONY BAI, UNE VACHE, DEUX COCHONS, un chevreuil, vingt-cinq oies, environ vingt-cinq poules, un chien bull mastiff.
CONDITIONS—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26f 4fv

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, Encanteur—Bureau No 69 rue St Louis, en face l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres.
Ventes de biens fonds, stock, esclaves [illegible] biens etc.
Ventes régulières [illegible] MEUBLES, dans la Rotonde de l'hôtel St-Louis, tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M.
Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan devront s'adresser à M. Barnett [illegible]

Médicaments

PREPARATION D'AYER,
—QUI REND A LA CHEVELURE—
SA FORCE ET SA COULEUR NATURELLES.

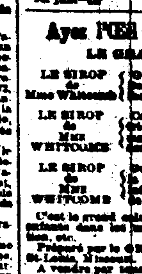

C'est une préparation qui est à la fois agréable, saine et efficace. Elle rend bientôt aux cheveux pâlis ou gris leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Elle les épaissit, les empêche de tomber et, quelquefois, prévient la calvitie. Rien ne peut faire reparaître les cheveux lorsque les follicules sont détruits, ou lorsque les glandes sont atrophiées et décrépites, mais le reste peut être sauvé. Au lieu de la salir, la préparation connue sous le nom de "VIGOR" le tient propre et en conserve la fraîcheur.

Le "Vigor" ne contient aucune de ces substances qui rendent dangereuses certaines préparations. Il ne peut que vous faire du bien.

La Coiffure,

on ne saurait rien trouver de mieux. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste blanche, et, cependant, il fait briller et embaume la chevelure.

Fabriqué par le

Dr J. C. AYER & Co.,
Chimistes,
A. Lowell, Mass.

Prix.........................$1 00.
1er juin—6m

Ayez l'Œil sur vos Enfants.
LE GRAND REMÈDE!

LE SIROP de Mme Whitcomb	Guérit de la Colique, des Vers [illegible]	Prix 35 C'ts
LE SIROP de MME WHITCOMB	Calme les Convulsions et [illegible] des Enfants et des Adultes	Prix 35 C'ts
LE SIROP de MME WHITCOMB	Guérit de la Diarrhée, de la Dyssenterie et les maladies d'été des Enfants de tous les âges.	Prix 35 C'ts

C'est le grand calmant des enfants et des adultes [illegible]

Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St-Louis, Missouri.

Se vend par tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments. [illegible]

Le Charlatan mis de côté.
BANDAGES [illegible] SUPPORTS DE L'ABDOMEN,
AVEC OU SANS SUPPORT DE L'UTÉRUS
(OU LA CHUTE DE LA MATRICE.)
Patentés le [illegible]
1871.

LES deux [illegible] SUPPORTS, avec les BANDAGES DE [illegible] et les NOMBRILIERS, BANDAGES [illegible] GALVANIQUES, [illegible]

Ces Appareils sont sans égaux en Amérique ou en Europe.

Des [illegible] des MEDAILLES en OR et en ARGENT leur ont été décernés aux Foires d'Etat du Mississippi, de la Louisiane et du Texas, en 1871.

[illegible]

H. SPILLMANN.
[illegible] Rue Baronne.......[illegible]
Nouvelle-Orléans.
Il se charge de la fabrication et de la pose des appareils. [illegible]

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
[illegible]

R. M. DAVIS, Président.
A. [illegible], Vice-Président.
A. [illegible], Secrétaire.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

250 lots "notions" et articles de fantaisie.
200 lots de lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres. VENDREDI, 2 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—
250 lots "notions" et articles de fantaisie.
200 lots de lingerie.
[illegible]
—Egalement—
1 caisse bijouterie assortie [illegible]
Conditions à la vente. 1 fév

Vente sans réserve.
Tout le Fonds du Magasin de Mme E. F. Forster, au No 66 de la rue de la Douane.
—Vente à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALBERT LEVY, Encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 3 février, à 11 heures du matin, au magasin No 66 de la rue de la Douane—
Tout le fonds de ce magasin, composé d'un grand choix de "Notions," Articles de Fantaisie, Bonneterie, Parasols, Pipes, Broderies, Corsets, [illegible]
—Egalement—
Les Installations, Comptoirs, Vitrines et Pupitres.
[illegible] 31 janv

PAR G. DE FERIET

Vente péremptoire, à l'enchère publique, de machines, de prix,—condensateurs, machines à tordre, machines à rouler, vanneuses, pompes marines, chanvre, filasse, &c.

PAR G. DE FERIET—C. W. CULBERTSON, Encanteur—Bureau, No 30 de la rue Royale—SAMEDI, 3 février 1872, à 1 heure de relevée, [illegible] dans la [illegible] et la fabrique de "[illegible] Co." située dans la rue Boutet, [illegible] District, il sera vendu, à l'enchère publique—
1 Métiers à filer,
1 Machine à tordre,
1 Machine à rouler,
1 Batteur,
1 Condensateurs,
1 Vanneur,
1 Machine cardeuse,
1 Pompe marine,
—Egalement—
Un lot de chanvre, filasse, etc.
Conditions—Comptant sur livraison. 31janv

VENTE PÉREMPTOIRE.

D'une très-agréable résidence en briques et à trois étages, No 196 de la rue des Remparts, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, dans un excellent voisinage.

PAR G. DE FERIET—C. W. Culbertson, Encanteur, Bureau, No 30 de la rue Royale—Le SAMEDI, 3 février 1872, à midi, à la Bourse d'encan Ste-Anne, il sera vendu—
Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Ste-Anne, Bourgogne et Dumaine, [illegible]
[illegible]
Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, hypothèque spéciale et toutes les clauses pénales habituelles, [illegible]
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, [illegible] Léon [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur.
31 janv.

PAR N. VIGNIE.

Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIE, encanteur—SAMEDI, 3 février, à 10 heures du matin, il sera vendu, à sa salle d'encan, No 123 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse—
Un assortiment général de MEUBLES neufs et de seconde main, comprenant: bois de lits, armoires, sofas, chaises, tables, ameublements de chambres, miroirs, tapis, glaces, [illegible] cuisine, etc.
Conditions au comptant. 31janv

PAR E. M. MONTGOMERY.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu, SAMEDI, 3 février, à 10 heures, à la salle d'encan No [illegible] de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles, [illegible]

AUX CAPITALISTES.
SERA EN VENTE
—DE—
LA MAGNIFIQUE HABITATION
Valcour Aime,
Le Vendredi, 23 Février 1872,
A onze heures A. M.

EN vertu d'un ordre de Cour et pour liquider les successions de Valcour Aime et de Josephine Roman, son épouse, l'exécuteur, sur la paroisse St-Jacques, Louisiane, vendra la magnifique habitation sucrière, dépendant des dites successions, aux enchères publiques, sur les lieux, le 23 février 1872, à onze heures A. M.

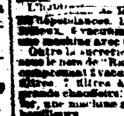

La dite habitation, située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 55 milles de la Nouvelle-Orléans, a 55 arpents de face sur 40 de profondeur, [illegible]

[illegible]

Pour plus ample renseignement, s'adresser à M. Florent Fortier, paroisse St Jacques, ou à [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Edouard J. Gay [illegible]

La Maison
C. BOUYER,
Pour le Galvanisme, la Dorure et le Bronze.

Fondée à la Nlle-Orléans en 1848,
ENCOIG. CHARTRES ET TOULOUSE.

M. C. BOUYER, fondateur du Galvanisme à la Nouvelle-Orléans, remercie le public et ses amis de la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour pour ses COUVERTS Alfénide de première qualité, qu'il a livrés à la consommation durant [illegible] de son magasin et galvanisés par lui même. Couverts garantis dorés de 12 à 15 ans. [illegible]

Spécialité pour Articles d'Orfèvrerie d'or et d'argent à l'usage des Eglises, des Beaux-Arts, des Maisons, etc., etc., vendus à très bon marché.

ARGENTERIE de vieux Couverts, Théières, etc. [illegible]

ARGENTERIE et ORFÈVRERIE remise à neuf [illegible]

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

Reçu, par le dernier arrivage d'Europe, un grand et magnifique choix de MONTRES en or et en argent, dites "Patent Lever."

[illegible] assortiment de Bijouterie des premières maisons.

[illegible]

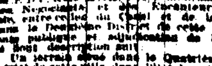

C. BOUYER vient de recevoir des meilleures manufactures d'Europe, un splendide assortiment de LUNETTES et de PINCE-NEZ de tous genres pour messieurs et dames de premier choix.

Il se charge de leur pose et de changer les verres à la vue des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

[illegible]

Toutes Lunettes et Pince-Nez qui sont vendus chez moi sont examinés avec un soin particulier, afin que les verres ne fatiguent pas la vue. [illegible]

Tout article vendu par moi est garanti première qualité.

[illegible] Achat de Vieil Or et d'Argent aux prix les plus élevés de la place.
[illegible]

John R. Clay vs. Francis A. Monroe.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trois février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippe, Première, Clara et Marais, [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

E. C. CADY vs la Dame MYRA CLARK GAINES.

SEPTIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois février 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos Un, Deux et Douze, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.